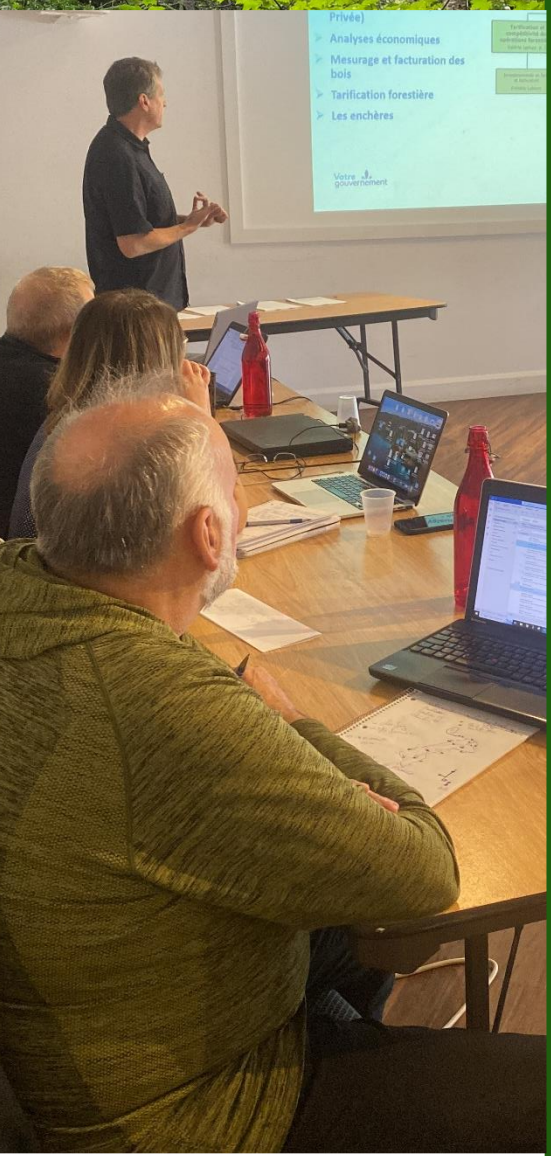

Rapport annuel

2022-2023

Table de gestion intégrée
des ressources et du territoire
(TGIRT)

Chaudière-Appalaches

Rédaction et mise en page

Mme Amélie Denoncourt, ing. f.
Coordonnatrice de la TGIRT Chaudière-Appalaches
MRC de Montmagny

Approbation du rapport

Approbation du rapport par la TGIRT le 7 septembre 2023

Crédits photos pour la couverture

En haut à gauche : Amélie Denoncourt, visite terrain 2022
En haut à droite : Amélie Denoncourt, visite terrain 2022
En bas à gauche : Amélie Denoncourt, rencontre de la TGIRT 2023

Table des matières

Introduction 1

1. Informations sur les rencontres de la TGIRT 2

2. Portrait des participants à la TGIRT 3

2.1 Composition de la TGIRT selon les groupes d'intérêt 3

2.2 Nombre de participants à chacune des rencontres 5

2.3 Participation des groupes d'intérêt composant la table 6

3. Activités de la TGIRT 7

3.1 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT 7

3.2 Enjeux identifiés par la TGIRT 7

3.3 Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration 9

3.4 Mesures d'harmonisation des usages fixées ou en cours d'élaboration 10

3.5 Points saillants des rencontres de la TGIRT 11

3.6 Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT 14

3.7 Acquisition de connaissances 15

3.7.1 Comités de travail 15

3.7.2 Projets d'acquisition de connaissances (PAC) 16

3.7.3 Visites terrains et autres activités de communication 21

4. Discussion et recommandations en lien avec le fonctionnement de la TGIRT 22

4.1 D'après les membres de la TGIRT 22

4.2 D'après l'organisme responsable 25

5. Conclusion 28

6. Acronymes et glossaire 29

7. Références utiles 31

Liste des tableaux

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2022-2023 2
Tableau 2 – Composition de la TGIRT selon les groupes d'intérêt en 2022-2023 3
Tableau 3 – Nombre de participants à chacune des rencontres en 2022-2023 5
Tableau 4 – Taux de participation des délégués par groupe d'intérêt en 2022-2023 6
Tableau 5 – Enjeux identifiés par la TGIRT en 2022-2023 7
Tableau 6 – Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration en 2022-2023 9
Tableau 7 – Mesures d'harmonisation des usages pour l'UA 121-71 fixées en 2022-2023 10
Tableau 8 – Décisions prises en 2022-2023 11
Tableau 9 – Participants à la visite terrain 21
Tableau 10 – Objectifs de la visite terrain et évaluation de l'atteinte des objectifs 21
Tableau 11 – Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2022-2023 22
Tableau 12 – Taux de satisfaction des délégués en 2022-2023 23

Introduction

La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire, ou TGIRT, est l'un des outils privilégiés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) [anciennement le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)] pour mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) forestier public. La TGIRT de Chaudière-Appalaches permet de réunir un grand nombre d'acteurs et de gestionnaires du milieu concernés par l'aménagement forestier, porteurs d'intérêts collectifs publics ou privés, pour les unités d'aménagement 035-71 (secteur Beauce-Appalaches) et 034-51 (secteur Lotbinière). La TGIRT a pour mandat de proposer au MRNF un ensemble d'enjeux et de solutions sous forme de recommandations, afin de contribuer à la planification et à la mise en œuvre de l'aménagement forestier intégré.

Le fonctionnement de la TGIRT en 2022-2023, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, a été assuré financièrement par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), programme mis en place par le MRNF. La coordination de la TGIRT est co-assurée par le MRNF et la MRC désignée en Chaudière-Appalaches dans le cadre du PADF, soit la MRC de Montmagny (ci-après désignée comme « organisme responsable »).

Trois grandes activités en lien avec la GIRT sont admissibles dans le cadre du PADF : la coordination de la TGIRT, l'acquisition de connaissances et la documentation des enjeux, ainsi que les consultations publiques sur les PAFI. Comme ces dernières font l'objet d'un rapport à elles-seules, le lecteur du rapport actuel sera référé aux dits rapports lorsque des consultations publiques ont lieu dans l'année, comme ça été le cas à l'automne 2022[1].

Le présent rapport s'adresse aux partenaires de la TGIRT des différents groupes d'intérêt, aux MRC de la région qui ont un droit de parole sur l'utilisation des fonds du PADF, à la direction générale du secteur central (DGSC) du MRNF ainsi qu'à toute autre personne ou organisation qui est intéressée à connaître le bilan des travaux de la TGIRT en Chaudière-Appalaches.

Trois principaux objectifs sont visés par la production et la diffusion de ce rapport. Dans un premier temps, le rapport vise à favoriser la reddition de compte auprès des partenaires de la TGIRT, des MRC de la région participant au PADF et de la DGSC du MRNF. Dans un deuxième temps, ce rapport se veut une référence au sujet des décisions et des actions prises par la TGIRT ; il s'agit en quelque sorte de la mémoire de la TGIRT. Finalement, le présent rapport se veut être un document diagnostic afin d'améliorer le fonctionnement de la TGIRT.

Note au lecteur : le ministère responsable des forêts a changé de nom au cours de l'année 2022-2023, passant de ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Les deux noms et acronymes correspondant sont utilisés dans le présent rapport, selon si les informations présentées font référence à des activités de la TGIRT qui ont eu lieu avant ou après le changement de nom.

[1] Des consultations publiques sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028 ont eu lieu à l'automne 2022. Toutefois, au moment de rédiger le présent rapport, le rapport de suivi des consultations publiques du MRNF n'était pas publié.

1. Informations sur les rencontres de la TGIRT

Quatre rencontres de la TGIRT ont eu lieu en 2022-2023. Il n'y a pas eu d'Assemblée des partenaires en 2022-2023. Le tableau 1 ci-dessous présente les dates des rencontres ainsi que les lieux de ces rencontres.

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2022-2023

Date de la rencontre	Lieu de la rencontre
9 juin 2022	Salle de réception de La Courtisane, Lévis
8 septembre 2022	Salle de réception de La Courtisane, Lévis
8 décembre 2022	Bureaux de la MRC de Montmagny, Montmagny
16 février 2023	En visioconférence

2. Portrait des participants à la TGIRT

2.1 Composition de la TGIRT selon les groupes d'intérêt

Le tableau 2 ci-dessous présente la composition de la TGIRT selon les groupes d'intérêt y siégeant.

Tableau 2 – Composition de la TGIRT selon les groupes d'intérêt en 2022-2023

Siège	Délégué	Organisation
Exploitation et industrie forestière		
Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	M. Dave Chouinard M. Jonathan Grandmont	Matériaux Blanchet Domtar
Titulaire d'un permis de récolte pour la biomasse	M. Martin Béland	Coopérative de Gestion Forestière des Appalaches (CGFA)
Certification		
Détenteur de certificat	M. Tristan Clermont (jusqu'au 8 décembre 2022) Siège vacant (à partir du 16 février 2023)	Gestion Forap
Territoire		
Municipalité régionale de comté (MRC)	Mme Geneviève Paré M. Daniel Racine M. Pablo M.-Rousseau	MRC de l'Islet MRC de Montmagny MRC de Lotbinière
Faune		
Zones d'exploitation contrôlée	M. Gilles Paquet	Société Beauceronne de Gestion Faunique (ZEC Jaro)
Trappeurs	M. Michel Gamache (jusqu'au 8 septembre 2022) M. Jean-Marc Couture (à partir du 8 décembre 2022)	Association régionale des trappeurs de Chaudière-Appalaches (ARTCA)
Pourvoiries	Siège vacant	
Chasseurs et pêcheurs	M. Jean-Claude Marcoux	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP)
Parc		
Parc régional	M. Mathieu Turcotte	MRC des Etchemins
Environnement		
Conseil régional de l'environnement	M. Martin Paulette	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
Eau		
Organisme de bassin versant (OBV)	Mme Sylvie Leduc (jusqu'au 8 décembre 2022) Mme Véronique Brochu (à partir du 16 février 2023)	Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
Agriculture		
Exploitant agricole	Siège vacant	
Acériculture		
Acériculteur – secteur Lotbinière	M. Steve Cadorette	
Acériculteur – secteur Beauce	M. Yvon Marcoux	
Acériculteur – secteur Appalaches	Mme Marie Brousseau	

Siège	Personne-ressource	Organisation
Délégataire de gestion		
Coordination de la TGIRT	Mme Amélie Denoncourt*	MRC de Montmagny
Ministère des Ressources natuelles et des Forêts (MRNF)		
Direction de la gestion forestière (DGFo)	M. Thomas Faguy-Bernier*	MRNF
Unité de gestion Beauce-Appalaches	M. Sylvain Lamontagne (à partir du 9 juin 2022) M. Jason Lamontagne *	MRNF MRNF
Direction de la gestion forestière (DGFo) - certification	Mme Béatrice Lacasse* (jusqu'au 8 décembre 2022)	MRNF
Acériculture		
Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)	M. Daniel Gagnon	Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
Nation Waban-Aki		
	M. Nicolas Pinceloup (à partir du 16 février 2023)	Grand Conseil de la Nation Waban-Aki
Environnement		
	Mme Audrey-Jade Bérubé (à partir du 16 février 2023)	Nature Québec
Faune		
	Siège vacant	

* Membres du comité de coordination qui organise les rencontres et assure le fonctionnement de la TGIRT

Note : Le tableau 2 identifie également les changements de délégués ou de personnes-ressources durant l'année. Les dates indiquées pour les changements sont celles où la personne a siégé à une rencontre pour la dernière ou la première fois, ce qui explique la période séparant le départ d'une personne et l'arrivée d'une autre.

2.2 Nombre de participants à chacune des rencontres

Le tableau 3 ci-dessous présente le nombre de participants aux rencontres, sans égard à leur appartenance à un groupe d'intérêt.

Tableau 3 – Nombre de participants à chacune des rencontres en 2022-2023

Date de la rencontre		Nombre de participants à chacune des rencontres	Taux de participation à chacune des rencontres
9 juin 2022	Délégués	13	81 %
	Personnes-ressources	6	100 %
	Sous-total	**19**	**86 %**
	Invités	1	
	Total	**20**	
8 septembre 2022	Délégués	14	88 %
	Personnes-ressources	6	100 %
	Sous-total	**20**	**91 %**
	Invités	2	
	Total	**22**	
8 décembre 2022	Délégués	14	88 %
	Personnes-ressources	5	83 %
	Sous-total	**19**	**86 %**
	Invités	1	
	Total	**20**	
16 février 2023	Délégués	9	60 %
	Personnes-ressources	7	100 %
	Sous-total	**16**	**73 %**
	Invités	3	
	Total	**19**	
2022-2023	**Sous-total**	**74**	**84 %**
	Total	**81**	

Note : Les invités ponctuels ne sont pas comptabilisés dans le taux de participation. Le taux de participation considère 16 sièges non vacants pour les délégués (15 sièges non vacants pour la rencontre du 16 février 2023) et 6 sièges non vacants pour les personnes-ressources (7 sièges non vacants pour la rencontre du 16 février 2023).

2.3 Participation des groupes d'intérêt composant la table

Le tableau 4 ci-dessous présente le taux de participation des délégués par groupe d'intérêt pour l'ensemble de l'année 2022-2023.

Tableau 4 – Taux de participation des délégués par groupe d'intérêt en 2022-2023

Groupe d'intérêt	Nombre de sièges	Taux de participation pour les 4 rencontres	Notes
Exploitation et industrie forestière	3	83 %	
Certification forestière	1	67 %	1 siège vacant pour une rencontre en 2022-2023, non comptabilisé dans le calcul du taux de participation
Territoire	3	83 %	
Faune	4	67 %	1 siège vacant pour l'entièreté de 2022-2023, non comptabilisé dans le calcul du taux de participation
Parc	1	75 %	
Environnement	1	100 %	
Eau	1	100 %	
Acériculture	3	75 %	
Agriculture	1		1 siège vacant pour l'entièreté de 2022-2023, non comptabilisé dans le calcul du taux de participation
Total	18 sièges	79 %	

3. Activités de la TGIRT

3.1 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT

Six grands objectifs généraux sont visés dans le cadre des rencontres et des travaux de la TGIRT :

1) Recommander des intrants aux PAFI, sous forme d'enjeux ou de solutions (objectifs locaux d'aménagement ou mesures d'harmonisation des usages) ;
2) Réagir aux PAFI amenés en consultation à la TGIRT ;
3) Acquérir des connaissances pour mieux recommander des intrants aux PAFI ou mieux réagir aux PAFI amenés en consultation ;
4) Contribuer à l'amélioration des connaissances des membres de la TGIRT pour qu'ils puissent prendre pleinement part aux travaux de la TGIRT ;
5) Maintenir la certification forestière sur le territoire de l'UA 035-71 ;
6) Développer un climat de confiance et de collaboration favorisant le travail constructif à la TGIRT.

Les **Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI)** incluent les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) et les Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO).

(voir le glossaire pour les définitions)

Les sous-sections qui suivent détaillent comment la TGIRT a travaillé à l'atteinte de chacun de ces objectifs.

3.2 Enjeux identifiés par la TGIRT

Le tableau 5 ci-dessous présente les enjeux qui ont été fixés par la TGIRT en 2022-2023.

Tableau 5 – Enjeux identifiés par la TGIRT en 2022-2023

Enjeu	Informations supplémentaires sur l'enjeu
Bois mort et autres attributs clefs	L'enjeu a fait l'objet d'une fiche enjeu-solution qui a été intégrée dans les objectifs d'aménagement ministériels inscrits au PAFIT 2023-2028. Il se libellait ainsi dans son entièreté : Raréfaction du gros bois mort et autres attributs clefs, particulièrement ceux en lien avec les vieilles forêts dans les forêts aménagées. La fiche enjeu-solution émane de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), mais des ajouts ou des modifications demandés par la TGIRT lui confèrent une « saveur locale ».

Enjeu (suite)	Informations supplémentaires sur l'enjeu (suite)
Composition forestière	L'enjeu a fait l'objet d'une fiche enjeu-solution qui a été intégrée dans les objectifs d'aménagement ministériels inscrits au PAFIT 2023-2028. Il se détaillait ainsi : - Raréfaction de la pruche du Canada, du thuya, du pin blanc, du pin rouge et de certaines essences compagnes dans les érablières ; - Diminution de l'épinette blanche, l'épinette rouge, l'épinette noire et du bouleau jaune ; - Envahissement par les feuillus intolérants, par le hêtre à grande feuille et par le sapin baumier. La fiche enjeu-solution émane de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), mais des ajouts ou des modifications demandés par la TGIRT lui confèrent une « saveur locale ».
Conservation des peuplements rares matures	L'enjeu a fait l'objet d'une fiche enjeu-solution qui a été intégrée dans les objectifs locaux d'aménagement inscrits au PAFIT 2023-2028. Il se libellait ainsi dans son entièreté : Conservation des peuplements matures sur types écologiques rares et à composition rare (voir section 3.3 du présent rapport). Un projet d'acquisition de connaissances accepté en 2022-2023 a découlé de la reconnaissance de cet enjeu (voir section 3.7.2 du présent rapport).
Productivité forestière dans un contexte de changements climatiques	Les enjeux ont fait l'objet d'une prise de décision officielle de la TGIRT : « La TGIRT Chaudière-Appalaches reconnaît que la productivité forestière et la composition des peuplements dans un contexte de changements climatiques sont des enjeux d'importance dans la région. L'identification de pratiques sylvicoles à préconiser pour favoriser la résistance, la résilience ou la transition des écosystèmes dans ce contexte s'avère importante pour limiter les impacts négatifs sur la productivité forestière et la composition des peuplements. » La reconnaissance de ces enjeux a été faite en appui à une proposition de projet déposée au PADF suprarégional par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) : « Vulnérabilité de la régénération à l'herbivorie dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques ». En date du 31 mars 2023, aucune décision n'avait été rendue sur l'acceptation de ce projet.
Composition des peuplements dans un contexte de changements climatiques	

Sans qu'un enjeu soit officiellement reconnu par la TGIRT, l'acceptation en 2022-2023 de la proposition de *Projet d'acquisition de connaissance sur la présence de nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière* sous-entend une préoccupation pour les plantes exotiques envahissantes (PEE).

3.3 Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration

Selon le *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (MFFP, mars 2018), « un objectif local d'aménagement (OLA) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un ensemble de sites (l'ensemble des lacs d'un territoire, l'ensemble des rivières à saumon d'une région, un type de sols, etc.) ou à un territoire (une unité d'aménagement, une réserve faunique, etc.). Les objectifs locaux déterminés par la TLGIRT et retenus par le Ministère sont présentés dans le PAFIT. »

En date du 31 mars 2023, deux objectifs locaux d'aménagement étaient fixés et un était en cours d'élaboration. Le tableau 6 ci-dessous en présente les grandes lignes.

Tableau 6 – Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration en 2022-2023

Fiche	Maintien de la qualité de l'expérience	Conservation des peuplements matures rares	Protection du potentiel acéricole
Enjeu	Assurer le maintien de la qualité de l'expérience de la clientèle qui fréquente les territoires structurés en raison de leur vocation particulière en favorisant l'harmonisation des interventions et des activités sur le territoire	Conservation des peuplements matures sur types écologiques rares et à composition rare	Protection du potentiel acéricole
Objectif	Maintenir ou améliorer la qualité de l'expérience dans les milieux structurés	Contribuer à la diversité des écosystèmes forestiers en conservant certains peuplements rares	Assurer la pérennité et la disponibilité des peuplements à potentiel acéricole
Statut	Inscrit au PAFIT 2018-2023, réinscrit au PAFIT 2023-2028	Inscrit au PAFIT 2023-2028	En cours d'élaboration ; dossier mis sur pause

3.4 Mesures d'harmonisation des usages fixées ou en cours d'élaboration

Selon le *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (MFFP, mars 2018), « une mesure d'harmonisation des usages (MHU) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un site localisé (un site d'intervention potentiel, un lac avec sites de villégiature, etc.). Elle pourrait moduler la prescription sylvicole, la délimitation du secteur d'intervention ou la localisation d'une infrastructure principale (…) Les mesures d'harmonisation des usages déterminé par la TLGIRT et retenues par le Ministère sont présentées dans le PAFIO. »

Le tableau 7 présente les MHU fixées en 2022-2023 pour ce qui est devenu l'UA 121-71 au 1er avril 2023, suite à la fusion des UA 035-71 et 034-51.

Tableau 7 – Mesures d'harmonisation des usages pour l'UA 121-71 fixées en 2022-2023

No. de la MHU	Description de la MHU	Objectifs visés	Remarques supplémentaires	Demandeurs
19	Sur le territoire de la Zec Jaro : - Réalisation des opérations forestières en hiver seulement - Transport de bois permis seulement lorsque les chemins sont suffisamment gelés	Éviter la détérioration et les bris du réseau routier sur le territoire de la Zec Jaro	Période hivernale pour les opérations forestières : de la fin novembre au 31 mars	Société Beauceronne de Gestion Faunique inc. (Zec Jaro)
20	Consultation du CRECA et de la Zec Jaro lorsque des interventions sont planifiées dans le corridor de 60 mètres de part et d'autre de la rivière du Portage	Limiter l'impact des coupes sur le cours d'eau et à l'intérieur de la bande de 60 mètres de part et d'autre de la rivière Portage	Le secteur identifié nécessite la consultation du CRECA et de la Zec Jaro avant la réalisation des opérations	Société Beauceronne de Gestion Faunique inc. (Zec Jaro)

Note : certains éléments des MHU ont été reformulés pour assurer la fluidité de la présentation des informations.

3.5 Points saillants des rencontres de la TGIRT

Cette sous-section présente les points précis abordés lors des rencontres afin de répondre aux grands objectifs de la TGIRT. Les décisions sont regroupées et présentées dans un premier temps, sans égard à l'objectif auquel elles répondent, afin de les faire ressortir. Puis, les autres sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT sont listés selon les objectifs auxquels ils répondent.

- *Décisions*

Outre les décisions d'ordre administratif (ex : adoption des ordres du jour, approbation des comptes rendus des rencontres, adoption d'un calendrier de rencontres, adoption du rapport annuel, etc.), la TGIRT a pris cinq décisions en 2022-2023. Ces décisions sont compilées dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8 – Décisions prises en 2022-2023

Numéro des décisions	Décisions	Note
DEC_2022-06-09_03	Les délégués de la TGIRT approuvent le contenu des fiches « Composition forestière », « Bois mort et autres attributs clés », « Conservation des peuplements rares matures » et « Qualité de l'expérience en milieux structurés » et recommandent leur intégration au PAFIT 2023-2028.	
DEC_2022-09-08_04	Un siège est créé pour une personne-ressource sur les enjeux fauniques.	En date du 31 mars 2023, ce siège n'a pas été comblé cependant
DEC_2022-12-08_04	Il est proposé de créer un siège pour une personne-ressource en environnement, siégeant de façon régulière et pouvant contribuer aux travaux de la table, sans prendre part au processus décisionnel.	Le siège est occupé depuis la rencontre du 16 février 2023 par une représentante de Nature Québec
DEC_2023-02-16_03	Les membres de la TGIRT appuient la réalisation du « PAC sur les peuplements matures, de types écologiques rares, en Chaudière-Appalaches », déposé par le CRECA, pour un budget de 22 000 $ ainsi que la réalisation du « PAC sur la présence de nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière », déposé par l'OBV du Chêne, pour un budget de 13 600 $.	

Numéro des décisions (suite)	Décisions (suite)	Note (suite)
DEC_2023-02-16_04	La TGIRT Chaudière-Appalaches reconnaît que la productivité forestière et la composition des peuplements dans un contexte de changements climatiques sont des enjeux d'importance dans la région. L'identification de pratiques sylvicoles à préconiser pour favoriser la résistance, la résilience ou la transition des écosystèmes dans ce contexte s'avère importante pour limiter les impacts négatifs sur la productivité forestière et la composition des peuplements.	La reconnaissance de ces enjeux a été faite en appui à une proposition de projet déposée au PADF suprarégional par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) : « Vulnérabilité de la régénération à l'herbivorie dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques ».

Note : Les décisions sont numérotées ainsi : DEC + la date de la rencontre + un numéro séquentiel.

- *Information, discussion et décision en vue de recommander des intrants aux PAFI*

Ci-dessous sont listés les sujets abordés lors des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Recommander des intrants aux PAFI, sous forme d'enjeux ou de solutions (objectifs locaux d'aménagement ou mesures d'harmonisation des usages) ». La TGIRT a consacré 97 min (1,6 h) en 2022-2023 à cet objectif, soit 9,4 % du temps de rencontre.

- État de situation concernant le dossier acéricole :
  - Documents et avis attendus du MFFP
  - Demandes d'agrandissement *vs* attestations de réservation
  - Période de questions sur le Plan directeur
  - Suite du travail à réaliser pour définir le potentiel acéricole à prioriser (PAP)
- PRAN *vs* le secteur sud du Parc régional du Massif du Sud ciblé pour le développement du récréotourisme
- Présentation du projet « Vulnérabilité de la régénération à l'herbivorie dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques »

- *Processus en lien avec les PAFI*

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Réagir aux PAFI amenés en consultation à la TGIRT ». La TGIRT a consacré 160 min (2,7 h) en 2022-2023 à cet objectif, soit 15,5 % du temps de rencontre.

- Présentation des fiches enjeux-solutions de type « objectif local d'aménagement » ou à « saveur locale » et Prise de décision officielle concernant ces fiches
- Consultation publique à venir sur le PAFIT 2023-2028
- Présentation du PAFIT 2023-2028 en consultation publique
- Retour sur la consultation publique PAFIT
- Présentation de la PRAN pour l'UA 035-71
- Présentation de la PRAN pour l'UA 034-51

- *Acquisition de connaissances*

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Acquérir des connaissances pour mieux recommander des intrants aux PAFI ou mieux réagir aux PAFI amenés en consultation ». La TGIRT a consacré 47 min (0,8 h) en 2022-2023 à cet objectif, soit 4,6 % du temps de rencontre.

- Suivi concernant le PAC sur les Forêts à haute valeur de conservation (FHVC)
- Budgets et échéanciers pour les propositions
- Présentation des propositions de projets d'acquisition de connaissances
- Présentation des propositions de PAC retenues

- *Activités de transfert de connaissances*

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Contribuer à l'amélioration des connaissances des membres de la TGIRT pour qu'ils puissent prendre pleinement part aux travaux de la TGIRT ». La TGIRT a consacré 207 min (3,5 h) en 2022-2023 à cet objectif, soit 20,0 % du temps de rencontre.

- Position des industriels feuillus sur la vocation et l'aménagement des peuplements d'érables en territoire public
- Signature d'une entente de consultation avec les Abénakis
- Présentation sur l'état de situation concernant la TBE
- Présentation sur l'évolution de l'acériculture et son importance comme moteur économique
- Présentation des conclusions du projet sur le phragmite dans la Seigneurie de Lotbinière
- Planification d'un programme de formations pour les membres de la TGIRT
- Présentation-formation sur les inventaires et suivis

- *Maintien de la certification forestière*

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Maintenir la certification forestière sur le territoire de l'UA 035-71 ». La TGIRT a consacré 3 min (0,1 h) en 2022-2023 à cet objectif, soit 0,3 % du temps de rencontre.

- Audit FSC en octobre

- *Bon fonctionnement de la TGIRT*

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Développer un climat de confiance et de collaboration favorisant le travail constructif à la TGIRT ». La TGIRT a consacré 261 min (4,4 h) en 2022-2023 à cet objectif, soit 25,2 % du temps de rencontre.

- Rappel du mandat de la TGIRT, de ses règles de fonctionnement et de son code d'éthique
- Développement d'une vision de la TGIRT pour la forêt publique
- Atelier en équipe pour faire un bilan du travail réalisé et un plan du travail à réaliser
- Atelier en équipe pour préparer une présentation de la réalité de chaque équipe
- Présentations de la réalité des équipes

- *Autres éléments « administratifs »*

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à assurer le fonctionnement technique de la TGIRT. La TGIRT a consacré 259 min (4,3 h) en 2022-2023 à cet objectif, soit 25,1 % du temps de rencontre.

- Mots de bienvenue et tours de table
- Lecture et adoption des ordres du jour
- Lecture et approbation des comptes rendus des rencontres précédentes
- Lecture et approbation du compte-rendu de la visite terrain, retour sur la visite terrain
- Suivi des actions découlant des rencontres précédentes
- Présentation et approbation du rapport annuel de la TGIRT
- Demande d'ajout d'un siège pour une personne-ressource faunique
- Demande d'ajout d'un siège « aménagement écosystémique et sylviculture de restauration »
- Planification d'une sortie terrain
- Sondage de satisfaction
- Mise à jour des Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT
- Bilan de l'année et suggestions

3.6 Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT

Aucun élément de divergence n'a nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT en 2022-2023.

3.7 Acquisition de connaissances

3.7.1 Comités de travail

Il existe cinq comités de travail de la TGIRT en Chaudière-Appalaches. Le but premier de ces comités est de rassembler les principaux intéressés, hors des réunions ordinaires de la TGIRT, dans le but d'échanger plus en détails sur des enjeux en particulier et de conclure avec une ou des recommandations à la TGIRT.

La composition des comités de travail n'est pas fixe. Elle s'ajuste en fonction des enjeux qui sont abordés par les comités. Les informations ci-dessous concernant le nombre de participants et le type de participants reflètent donc la situation lors des rencontres qui ont eu lieu en 2022-2023.

Les comités sur les enjeux écologiques, sur les enjeux d'accès au territoire et sur les enjeux de cohabitation des usages se sont rencontrés en 2022-2023. Les membres du comité sur la Stratégie de production de bois et du comité sur les enjeux acéricoles ne se sont pas rassemblés en 2022-2023.

- *Comité sur les enjeux écologiques*
  - Le Comité sur les enjeux écologiques s'est rencontré une fois en 2022-2023 ;
  - Le comité était constitué de 8 participants (détenteur de certificat forestier, CRECA, OBV, acériculteurs, organisme responsable et MFFP) ;
  - Le principal objectif de la rencontre était alors de présenter la plus récente version des fiches enjeux-solutions « Bois mort et autres attributs clés » et « Conservation des peuplements matures rares », puis de discuter des derniers éléments qui n'avaient pas fait consensus jusque-là afin d'en arriver à une version consensuelle ;
  - Les étapes à franchir suite à cette rencontre étaient :
    - Le dépôt à la TGIRT des deux fiches enjeux-solutions consensuelles, afin qu'il soit recommandé au MFFP de les intégrer au PAFIT 2023-2028 (fait ; voir le *Tableau 8 – décisions prises en 2022-2023*, p. 11 du présent rapport) ;
    - L'élaboration d'un PAC pour commencer à inventorier les peuplements matures de types écologiques rares (fait ; voir la description du *Projet de caractérisation de peuplements matures de types écologiques rares en Chaudière-Appalaches, p. 19 du présent rapport*).

- *Comité sur les enjeux d'accès au territoire*
  - Le Comité sur les enjeux d'accès au territoire s'est rencontré une fois en 2022-2023 ;
  - Le comité était constitué de 9 participants (pour 11 personnes invitées ; détenteur de certificat forestier, MRC, acériculteur, OBV, ZEC, organisme responsable et MRNF) ;
  - Les principaux sujets abordés lors de cette rencontre étaient la proposition d'un PAC (Regroupement des données sur le réseau routier forestier de Chaudière-Appalaches) et la liste des programmes et sources de financement pour la réfection de la voirie forestière ;
  - Les étapes à franchir suite à cette rencontre étaient :
    - La finalisation de la liste des programmes et sources de financement
    - L'identification des travaux de voirie prioritaires
    - La discussion sur les synergies possibles
  - La proposition de PAC a été présentée à la TGIRT, mais il n'y avait pas eu de suites en date du 31 mars 2023, comme la Direction des inventaires forestiers (DIF) du MRNF a entamé un projet semblable à celui proposé.

- *Comité sur les enjeux de cohabitation des usages*
  - Le Comité sur les enjeux de cohabitation des usages s'est rencontré une fois en 2022-2023 ;
  - Le comité était constitué de 5 participants (MRC/parcs régionaux, ZEC, organisme responsable et MRNF) ;
  - Les principaux sujets abordés lors de cette rencontre étaient le bilan des travaux du comité sur la cohabitation des usages (après une longue période d'inactivité) et la relance des travaux du comité ;
  - Les étapes à franchir suite à cette rencontre étaient :
    - La recherche de technologies pertinentes dans le cadre des travaux du comité ;
    - L'analyse du contenu de l'entente d'harmonisation du Parc du Massif du Sud, dans le but d'élaborer des ententes pour les autres milieux structurés.

3.7.2 Projets d'acquisition de connaissances (PAC)

En 2022-2023, quatre PAC étaient d'actualité. Deux d'entre eux ont été acceptés et financés via les enveloppes budgétaires des années précédentes, mais étaient toujours en cours de réalisation au 31 mars 2023 : le *Projet d'inventaire du potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51* et le *Projet de révision et de mise à jour des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) de l'UA 035-71*. Deux autres projets ont été proposés et acceptés en 2022-2023 : le *Projet de caractérisation de peuplements matures de types écologiques rares en Chaudière-Appalaches* et le *Projet d'acquisition de connaissance sur la présence de nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière.*

L'ensemble de ces quatre projets est présenté ci-après, en fonction de l'état d'avancement de chacun d'eux au 31 mars 2023.

Projet d'inventaire du potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51 (projet 2020-2021)

- *Enjeu concerné*

Le principal enjeu relié à ce PAC est la protection des peuplements à potentiel acéricole prioritaires.

- *Objectifs du projet*

L'objectif principal est de déterminer et spatialiser le potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51, afin que tous les membres de la TGIRT Chaudière-Appalaches et le MFFP connaissent et reconnaissent les superficies pour lesquelles les acériculteurs ont des préoccupations. Ces superficies serviront de référence lors des consultations, discussions et échanges avec les membres dans le cadre de l'élaboration des PAFIO et PAFIT.

Les objectifs secondaires sont de : 1) répondre aux besoins et préoccupations de la majorité des membres de la TGIRT qui souhaitaient procéder à une validation terrain du potentiel acéricole avant de pouvoir émettre des commentaires concernant la proposition de Potentiel acéricole à prioriser (PAP) faite par le MFFP en septembre 2020 ; 2) Servir à l'élaboration d'une fiche enjeu-solution qui pourrait être intégrée dans le PAFIT afin d'officialiser les préoccupations des acériculteurs tout en bonifiant le coffre à outils du MFFP lors de la planification.

- *Grandes lignes du projet*

  - Rassembler le comité de travail sur les enjeux acéricoles afin de définir les caractéristiques propres aux érablières à potentiel acéricole ;
  - À partir de la carte écoforestière (données du 5^{e} inventaire écoforestière du Québec) et des bases de données d'inventaire déjà disponibles, sélectionner les peuplements à inventorier ;
  - Réaliser les inventaires sur le terrain ;
  - Compiler et analyser les données ;
  - Définir le potentiel acéricole harmonisé.

- *Mandataires*

Les responsables du projet sont les représentants acériculteurs siégeant à la TGIRT, ainsi que leur personne-ressource. Une firme de consultants forestiers a été engagée afin de réaliser les inventaires sur le terrain. D'autres partenaires participent à ce projet, comme Gestion Forap.

- *Résultats attendus et obtenus*

  - Fichier de formes (« shapefile ») présentant le potentiel acéricole harmonisé, inventorié et reconnu pour les UA 035-71 et 034-51 (résultats préliminaire obtenus) ;
  - Rapport présentant les cartes des peuplements à potentiel acéricole harmonisé (non complété).

- *Montant en provenance du PADF utilisé pour le PAC :* 25 984,41 $ (sur un budget de 30 000 $)

Note : Une somme de 30 000 $ avait été engagée en 2020-2021 pour ce projet. En date du 31 mars 2023, 25 984,41 $ ont été utilisés. Le montant restant (4 015,59 $) reste engagé pour ce PAC, comme du travail reste à faire pour finaliser une proposition de potentiel acéricole à prioriser.

Projet de révision et de mise à jour des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) de l'UA 035-71 (projet 2021-2022)

- *Enjeux concernés*

Le principal enjeu relié à ce PAC est la justesse et l'exactitude des FHVC considérées pour la certification forestière de l'UA 035-71, dans le contexte de l'amélioration des connaissances sur le territoire, de l'évolution des statuts attribués à des portions de territoire et des modifications apportées aux règlements et à la norme FSC. Le deuxième enjeu concerne le suivi des FHVC dans le temps.

- *Objectifs du projet*

  - Réviser les FHVC existantes, envisager des ajouts, consulter les acteurs du milieu sur les éventuels changements et les faire entériner par la TGIRT ;
  - Mettre en place un programme de suivi des FHVC qui doit aussi faire l'objet de consultation des parties intéressées ou touchées, des peuples autochtones et des experts ou spécialistes qualifiés.

- *Grandes lignes du projet*

  - Révision des FHVC existantes, propositions de modifications et d'ajouts par un expert ;
  - Entente avec Gestion FORAP ;
  - Consultation des parties intéressées (suivi via la TGIRT) et des peuples autochtones ;
  - Vérification par les experts FSC ;
  - Production d'un rapport sur les FHVC modifiées ;
  - Entérinement des FHVC modifiées ;
  - Élaboration du programme avec fréquence et précision déterminée ;
  - Vérification par les experts FSC ;
  - Production d'un rapport sur le programme de suivi ;
  - Dépôt à la TGIRT des deux rapports.

- *Mandataires*

La MRC de Montmagny coordonne ce projet. Gestion Forap, ainsi que des experts du territoire et en certification forestière sont impliqués pour les différentes étapes du projet.

- *Résultats attendus*

  - Un rapport présentant les FHVC une fois la révision et la mise à jour faites ;
  - Un rapport présentant le programme de suivi des FHVC à mettre en place.

- *Budget réservé au PADF 2021-2022 :* 20 454 $

Projet de caractérisation de peuplements matures de types écologiques rares en Chaudière-Appalaches (projet 2022-2023)

- *Enjeux concernés*

Le principal enjeu relié à ce PAC est la protection de peuplements matures de types écologiques rares en Chaudière-Appalaches. Certains peuplements potentiellement rares, identifiés par le CRECA et la Direction de la protection des forêts (DPF) du MRNF, doivent être inventoriés afin de valider la possibilité de les classer comme écosystème forestier exceptionnel (EFE).

- *Objectifs du projet*

  - Mettre au point un protocole d'inventaire hybride entre la méthodologie utilisée par le CRECA pour inventorier les vieilles forêts depuis 2013 et le protocole utilisé par la DPF pour inventorier les potentiels EFE ;
  - Appliquer cette méthode d'inventaire hybride à certains peuplements identifiés par le CRECA et la DPF, en mettant en priorité les peuplements visés par la planification des travaux forestiers ;
  - Acheminer les résultats des inventaires à la DPF qui statuera sur l'intérêt de les classer comme EFE.

- *Grandes lignes du projet*

  - Établir un protocole d'inventaire hybride à partir des protocoles utilisés par le CRECA et la Direction de la protection des forêts (DPF) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et le faire valider par un ingénieur forestier ;
  - Former une équipe d'inventaire sur l'application du protocole, particulièrement sur la détermination des types écologiques ;
  - Réaliser environ 125 parcelles d'inventaire dans des peuplements potentiellement rares ciblés par le CRECA ou la DPF en tenant compte en priorité de :
    1) ceux qui sont déjà ciblés par la planification forestière
    2) ceux qui ne sont pas protégés
    3) ceux qui semblent présenter le plus d'intérêt ;
  - Compiler les données et produire un rapport.

- *Mandataire*

Le CRECA est le mandataire pour ce projet.

- *Résultats attendus*

  - Protocole d'inventaire convenu entre le CRECA et la DPF, validé par un ingénieur forestier ;
  - Formation donnée à une équipe d'inventaire ;
  - Une fiche pour chaque peuplement inventorié (entre 20 et 30 peuplements) ;
  - Rapport technique colligeant les données recueillies et compilées, incluant les recommandations, positives ou négatives, de conservation de chaque peuplement inventorié ;
  - Rapport administratif.

- *Budget réservé au PADF 2022-2023 :* 22 000 $

Projet d'acquisition de connaissance sur la présence de nerprun bourdaine sur le territoire de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (projet 2022-2023)

- *Enjeux concernés*

Le principal enjeu relié à ce PAC est l'impact potentiel de l'envahissement par les plantes exotiques envahissantes (PEE) comme le nerprun bourdaine sur les écosystèmes et sur les activités réalisées en forêt. La détection rapide des PEE permet d'augmenter les chances de contrôler l'envahissement et de réduire les impacts sur les écosystèmes et sur les activités réalisées en forêt.

- *Objectifs du projet*

  - Objectif principal : confirmer/infirmer la présence des nerpruns bourdaine et cathartique sur le territoire de la forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL) ;
  - Objectif secondaire : permettre une mise à jour auprès des acteurs concernés sur l'état actuel de la situation dans la forêt et ainsi leur permettre une possibilité d'action contre les PEE.

- *Grandes lignes du projet*

  - Sélection d'aires propices au nerprun bourdaine et cathartique pour la création d'un itinéraire pour la campagne terrain qui sera accessible aux équipes via l'application Avenza (ou autres) ;
  - Élaboration d'une liste d'information à prendre en note en cas d'occurrence de nerpruns ;
  - Campagne terrain avec géolocalisation par points GPS et prise de notes ;
  - Compilation des données et analyse ;
  - Cartographie ;
  - Rédaction du rapport ;
  - Présentation à la TGIRT.

- *Mandataire*

L'OBV du Chêne est le mandataire pour ce projet.

- *Résultats attendus*

  - Liste et shapefiles des aires propices aux nerpruns, sélectionnées pour la campagne terrain ;
  - Liste d'information à prendre en note en cas d'occurrence de nerpruns ;
  - Données brutes ;
  - Données compilées et analysées ;
  - Cartographie des sites visités lors de la campagne terrain (occurrence ou absence de nerprun) ;
  - Rapport final, incluant des recommandations pour le MRNF et la caractérisation des colonies de nerprun bourdaine et cathartique identifiées (si applicable) ;
  - Présentation à la TGIRT.

- *Budget réservé au PADF 2022-2023 :* 13 600 $

3.7.3 Visites terrains et autres activités de communication

Une visite terrain d'une journée a eu lieu le 21 septembre 2022, dans le secteur des Appalaches. Le tableau 9 présente le nombre de participants à la visite terrain.

Tableau 9 – Participants à la visite terrain

	Participants	Absents
Délégués	7	9
Personnes ressources	5	1
Invités	3	
Total	**15**	

Le tableau 10 présente les 5 objectifs de la visite terrain, ainsi que l'évaluation de l'atteinte de ces objectifs selon les participants.

Tableau 10 – Objectifs de la visite terrain et évaluation de l'atteinte des objectifs

Objectifs / Évaluation de l'atteinte des objectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Plus ou moins en accord	Pas du tout d'accord
Visualiser différents types de traitements sylvicoles, l'enchaînement de ceux-ci et l'évolution des peuplements qui en découle	91,7 %	8,3 %		
Mieux comprendre le cycle « inventaire-prescription-rubanage-planification opérationnelle »	66,7 %	33,3 %		
Visualiser et mieux comprendre le travail des acériculteurs œuvrant en terre publique	58,3 %	41,7 %		
Poursuivre les discussions au sujet du partage des responsabilités pour l'entretien de la voirie forestière	33,3 %	50,0 %	16,7 %	
Identifier des synergies ou des éléments de compatibilité entre les différents usages qui ont lieu en forêt publique	33,3 %	16,7 %	50 %	

Selon le sondage d'évaluation de la visite, les participants jugeaient donc que 4 des objectifs avaient été atteints, alors que l'avis était partagé sur l'atteinte du dernier objectif portant sur l'identification de synergies ou d'éléments de compatibilité entre les usages. Dans un contexte d'assimilation d'informations de base, il s'avérait probablement plus complexe de pousser les réflexions à un deuxième niveau.

Aucune autre activité de communication n'a été organisée en 2022-2023.

4. Discussion et recommandations en lien avec le fonctionnement de la TGIRT

4.1 D'après les membres de la TGIRT

- *Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2022-2023*

Lors du bilan de fin d'année, il a été demandé aux délégués de s'autoévaluer concernant les responsabilités qu'ils ont en tant que membre de la TGIRT. Le tableau 11 ci-dessous présente la moyenne des notes que les répondants se sont attribuées pour chacune des responsabilités que les délégués ont à la TGIRT.

Tableau 11 – Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2022-2023

Responsabilités des délégués	Note sur 5 (moyenne pour 6 réponses)
Bien connaître la réalité et les enjeux régionaux	4
Bien connaître la réalité et les enjeux des personnes ou organismes que vous représentez	4,5
Communiquer les commentaires reçus des personnes ou organismes que vous représentez	4,2
Informer les personnes ou organismes que vous représentez des travaux de la TGIRT	4,2
Assurer la fluidité des travaux de la TGIRT	3,7
Participer en respectant l'éthique applicable au bon fonctionnement des rencontres	4,2
Moyenne	**4,1**

- *Taux de satisfaction des membres de la TGIRT*

Le taux de satisfaction concernant le fonctionnement de la TGIRT a été systématiquement évalué à chaque rencontre en 2022-2023, via la mise en place d'un sondage récurrent. Le tableau 12 présente le taux de satisfaction pour chacune des rencontres, et de façon globale pour les 4 rencontres.

Les taux de satisfaction sont calculés en pondérant les réponses des délégués de la façon suivante :

- Tout à fait d'accord / élevé / très bien performé : 3 points
- D'accord / moyen / bien performé : 2 points
- Plus ou moins d'accord / faible / plus ou moins bien performé : 1 point
- Pas du tout d'accord / inexistant / mal performé : 0 point
- Pas d'opinion : pas comptabilisé

Tableau 12 – Taux de satisfaction des délégués en 2022-2023

Rencontres	9 juin 2022 (13 réponses)	8 septembre 2022 (12 réponses)	8 décembre 2022 (13 réponses)	16 février 2023 (4 réponses)	4 rencontres 2022-2023 (42 réponses)
Partie A : Questions portant sur la qualité des échanges au sein de la TGIRT et la convivialité des rencontres					
Pendant la rencontre d'aujourd'hui, j'ai pu participer aux échanges et m'exprimer librement.	95 %	83 %	92 %	92 %	90 %
La rencontre de la TGIRT a été conviviale.	92 %	86 %	85 %	83 %	87 %
Partie B : Questions portant sur l'information reçue					
Des réponses claires et transparentes ont été données par les personnes ressources lorsque des questions ont été soulevées pendant la rencontre.	90 %	81 %	85 %	75 %	84 %
L'information livrée dans les différentes présentations était facile à comprendre et correctement vulgarisée.	74 %	83 %	85 %	83 %	81 %

Rencontres	9 juin 2022 (13 réponses)	8 septembre 2022 (12 réponses)	8 décembre 2022 (13 réponses)	16 février 2023 (4 réponses)	4 rencontres 2022-2023 (42 réponses)
Partie C : Questions portant sur l'animation des rencontres					
L'animatrice a encouragé les discussions à la rencontre aujourd'hui.	92 %	83 %	92 %	100 %	90 %
L'animatrice a bien géré l'ordre du jour adopté en début de rencontre.	95 %	86 %	82 %	83 %	87 %
La réunion de la TGIRT a été interactive et intéressante.	82 %	83 %	85 %	75 %	83 %
Partie D : Questions portant sur l'évaluation du processus en général					
Suite à la rencontre, quel est votre niveau de confiance vis-à-vis du processus sur sa capacité à influencer les PAFI ?	67 %	64 %	77 %	67 %	69 %
Comment la TGIRT a-t-elle performé aujourd'hui concernant la recherche de l'intérêt commun ?	82 %	70 %	82 %	92 %	80 %
Comment la TGIRT a-t-elle performé aujourd'hui concernant la recherche du consensus ?	82 %	74 %	82 %	67 %	79 %
Comment la TGIRT a-t-elle performé aujourd'hui concernant l'efficience dans les moyens d'action ?	73 %	74 %	77 %	89 %	76 %
Comment la TGIRT a-t-elle performé aujourd'hui concernant la nécessité de résultat ?	76 %	63 %	69 %	89 %	72 %

- *Constats découlant des évaluations et commentaires des membres de la TGIRT*

  - D'après les réponses obtenues lors de l'autoévaluation des délégués, ces derniers considèrent qu'ils jouent bien leur rôle au sein de la TGIRT ;
  - Selon les réponses recueillies dans le sondage récurrent, le fonctionnement des rencontres semble satisfaisant pour les délégués (questions des parties A, B et C). Toutefois, les délégués semblent peu confiants sur la capacité du processus à influencer les PAFI. La performance de la TGIRT vis-à-vis des principes fondamentaux – recherche de l'intérêt commun, recherche du consensus, efficience dans les moyens d'action et nécessité de résultat – semble également plutôt limitée selon les délégués ;
  - La plupart des membres de la TGIRT ont apprécié les activités de transfert de connaissances (présentations, formations, visite terrain, etc.) ainsi que les activités permettant de mieux comprendre les préoccupations et intérêts des autres membres de la TGIRT ;
  - Certains membres de la TGIRT ont souligné le fait que des dossiers d'importance stagnent, faute d'avoir des réponses rapides de la part du ministère ;
  - Un autre enjeu soulevé par les membres de la TGIRT est la difficulté de maintenir les comités de travail dans l'action afin qu'ils puissent concrétiser leurs objectifs.

- *Recommandations découlant des évaluations et commentaires des membres de la TGIRT*

En réponse aux évaluations et commentaires des membres de la TGIRT, l'organisme responsable recommande :

  - De continuer à trouver, avec chaque délégués ou groupe d'intérêt qui le souhaite, une façon qu'il se sente outillé avec les bonnes ressources. Les délégués pourraient ainsi pleinement prendre part aux discussions tenues lors des rencontres, de façon constructive, afin d'influencer concrètement les PAFI. Il pourrait s'agir de proposer des formations, de trouver des personnes-ressources ou de fournir des documents de références pertinents, par exemple ;
  - De poursuivre le programme de présentations-formations afin de maintenir les efforts de transferts de connaissances envers les membres de la TGIRT ;
  - De présenter une rétroaction claire sur les influences de la TGIRT sur le contenu des PAFI ;
  - De poursuivre le projet de rassembler les délégués de la TGIRT autour d'une vision établie collectivement, afin que la recherche de l'intérêt commun soit au centre des discussions et que les préoccupations d'un groupe d'intérêt ne monopolise pas le temps de travail de la TGIRT ;
  - De cibler les dossiers d'importance de la TGIRT et des comités de travail, puis d'établir un plan concret pour ces dossiers, incluant les moyens à mettre en place ainsi que les résultats attendus.

4.2 D'après l'organisme responsable

- *Constats de l'organisme responsable concernant le respect des règles de fonctionnement de la TGIRT*

  - Les règles de fonctionnement de la TGIRT ont bien été respectées de façon générale en 2022-2023. La mise à jour du document des Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches, entamée en 2022-2023, permettra de faire les ajustements nécessaires pour tenir compte de la réalité actuelle de la TGIRT, et d'apporter les précisions nécessaires dans les articles qui laissaient place à des interprétations diverses.

- *Constats de l'organisme responsable concernant l'atteinte des objectifs de la TGIRT*

  - À l'aube de l'entrée en vigueur du PAFIT 2023-2028, il est important de souligner que relativement peu de temps a été consacré en 2022-2023 à des dossiers permettant de recommander des intrants au PAFIT. Ce qui peut sans doute expliquer en partie pourquoi les délégués ne sont pas particulièrement confiants dans la capacité du processus à influencer les PAFI ;
  - Si les discussions étaient plutôt cordiales pendant les rencontres, les commentaires émis dans les sondages laissaient comprendre que le climat de confiance et de collaboration n'est pas encore optimal, malgré que 25 % du temps de rencontre en 2022-2023 ait été consacré au développement d'un climat favorisant le travail constructif à la TGIRT ;
  - Un autre des objectifs généraux de la TGIRT ayant occupé une part importante (20 %) du temps de rencontre est le transfert de connaissances envers les membres de la TGIRT pour qu'ils puissent prendre pleinement part aux travaux de la TGIRT.

- *Autres constats de l'organisme responsable*

  - La mise en place d'un sondage récurrent à la fin de chaque rencontre aura été bénéfique. Cela aura permis aux délégués de signifier facilement une insatisfaction et de faire connaître leur besoin d'en discuter avec la coordonnatrice (les délégués inscrivent leur nom à la fin du sondage s'ils souhaitent être contactés suite à la rencontre). Des ajustements ont pu rapidement être faits, ne laissant pas la chance aux situations problématiques de se dégrader ;
  - Certains ordres de jour des rencontres 2022-2023 étaient bien chargés, laissant peu de place à la discussion ou aux périodes de questions, et créant parfois des débordements dans l'horaire ;
  - Un constat qui revient année après année est que les membres de la TGIRT n'ont pas tous le même niveau de connaissances et de compréhension du fonctionnement de la TGIRT et des enjeux forestiers de la région, ce qui empêche parfois certains membres de prendre pleinement part aux discussions tenues lors des rencontres. Toutefois, le programme de présentations-formations proposé en cours d'année semble être une piste intéressante pour pallier cette problématique ;
  - Un autre élément de réflexion qui subsiste depuis quelques années est qu'il n'est pas toujours facile pour certains membres de la TGIRT de transmettre l'information provenant de la TGIRT aux partenaires qu'ils représentent, ou au contraire, de prendre le pouls des partenaires qu'ils représentent pour faire connaître les préoccupations de leur groupe d'intérêt à la TGIRT.

- *Recommandations découlant des constats de l'organisme responsable*

En réponse aux constats de l'organisme responsable, celui-ci recommande :

  - De cibler les dossiers d'importance de la TGIRT et des comités de travail, puis d'établir un plan concret pour ces dossiers, incluant les moyens à mettre en place ainsi que les résultats attendus ;
  - De laisser plus de temps lors des rencontres pour les questions, les discussions et les ateliers ;
  - De continuer à trouver, avec chaque délégués ou groupe d'intérêt qui le souhaite, une façon qu'il se sente outillé avec les bonnes ressources. Les délégués pourraient ainsi pleinement prendre part aux discussions tenues lors des rencontres, de façon constructive, afin d'influencer concrètement les PAFI. Il pourrait s'agir de proposer des formations, de trouver des personnes-ressources ou de fournir des documents de références pertinents, par exemple ;
  - De poursuivre le programme de présentations-formations afin de maintenir les efforts de transferts de connaissances envers les membres de la TGIRT ;

- De continuer à réaliser des rencontres individuelles pour mieux connaître chacun des délégués, pour s'assurer que le processus de GIRT est bien compris et combler les lacunes s'il y a lieu, pour voir quelles sont les boucles de rétroaction en place ou à mettre en place avec les personnes ou les organisations que les délégués représentent et pour valider le niveau de satisfaction des délégués envers le processus de GIRT, ainsi que recueillir les suggestions pour améliorer ce processus ;
- D'élaborer une trousse d'outils pour les membres de la TGIRT compilant les références et sites internet pertinents ;
- D'organiser une nouvelle visite terrain pour permettre aux membres de la TGIRT de visualiser différents éléments qui font partie des discussions lors des rencontres ;
- De favoriser les rencontres de la TGIRT en personnes et limiter l'utilisation de la visioconférence pour des contextes particuliers ou pour les courtes rencontres où l'investissement en temps de déplacement représente une trop forte proportion du temps consacré aux rencontres elles-mêmes.

5. Conclusion

Un travail d'importance a été réalisé en 2022-2023 pour ramener un climat de collaboration et ainsi améliorer la productivité de la TGIRT. Plusieurs pistes de solution avaient été identifiées en début d'année et ont été mises en œuvre pendant l'année. Le temps nous dira si l'investissement en temps en 2022-2023 permettra de favoriser le travail constructif et productif pour les membres de la TGIRT dans les années à venir.

Beaucoup de temps a également été consacré à outiller les membres de la TGIRT avec les connaissances et les appuis nécessaires pour qu'ils puissent pleinement prendre part au processus de concertation prévu avec la TGIRT, afin d'influencer les PAFI. Cela semble nécessaire de poursuivre dans les prochaines années.

En dehors de ces efforts réalisés à la TGIRT Chaudière-Appalaches, plusieurs jeux politiques à l'échelle provinciale étaient encore en cours en 2022-2023, et gardaient les discussions sur le développement de l'acériculture en forêt publique, sur la mise en place d'aires protégées et sur les besoins des usines de transformation du bois à un niveau qui échappe au pouvoir de recommandations des membres de la TGIRT. Certains dossiers promettent de redescendre à des niveaux régionaux sous peu, permettant ainsi à la TGIRT de progresser dans les travaux entamés. L'année 2023-2024, espérons-le, débouchera sur des résultats concrets pour la TGIRT.

6. Acronymes et glossaire

BGA : Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement

CRECA : Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

DGFo : Direction de la gestion des forêts (direction du MRNF)

DGSC : Direction générale du secteur central (direction du MRNF)

GIRT : Gestion intégrée des ressources et du territoire

MFFP : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MHU : Mesure d'harmonisation des usages

MRC : Municipalité régionale de comté

MRNF : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

OBV : Organisme de bassin versant

OLA : Objectif local d'aménagement

PAC : Projet d'acquisition de connaissances

PADF : Programme d'aménagement durable des forêts

PAFIO : Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel

PAFIT : Plan d'aménagement forestier intégré tactique

PRAN : Programmation annuelle des interventions forestières

TGIRT : Table de gestion intégrée des ressources et du territoire

UA : Unité d'aménagement

Comité de coordination

Comité composé du coordonnateur de la TGIRT et de représentants du Ministère en région ainsi que de participants à la TGIRT qui en ont exprimé le désir.

Délégataire désignée

MRC à qui le ministre des Ressources naturelles et des Forêts confie la composition et le fonctionnement de la TGIRT de la région. La MRC délégataire désignée est nommée par les MRC d'une même région comme responsable de la coordination du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la région. Le tout est officialisé par une entente de délégation intervenue entre le MRNF ainsi qu'avec chacune des MRC de la région participant au PADF.

Délégué

Personne nommée ou élue, parmi les représentants d'un groupe d'intérêt, pour représenter les utilisateurs de son groupe aux rencontres de la TGIRT. Cette personne a le droit de participer directement aux décisions prises par la TGIRT. C'est pourquoi on dit qu'elle a un droit de décision.

Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

Mode de gestion participative qui consiste à prendre en compte l'ensemble des ressources naturelles d'un territoire, pour l'évaluation et l'élaboration concertées de projets d'aménagement durable.

Mesure d'harmonisation des usages (MHU)

Action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un site localisé (un site d'intervention potentiel, un lac avec sites de villégiature, etc.). Elle pourrait moduler la prescription sylvicole, la délimitation du secteur d'intervention ou la localisation d'une infrastructure principale. Les mesures d'harmonisation des usages déterminé par la TLGIRT et retenues par le Ministère sont présentées dans le PAFIO. (Tiré du *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire du MFFP*, version de mars 2018)

Objectif local d'aménagement (OLA)

Un objectif local d'aménagement (OLA) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un ensemble de sites (l'ensemble des lacs d'un territoire, l'ensemble des rivières à saumon d'une région, un type de sols, etc.) ou à un territoire (une unité d'aménagement, une réserve faunique, etc.). Les objectifs locaux déterminés par la TLGIRT et retenus par le Ministère sont présentés dans le PAFIT. (Tiré du *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire du MFFP*, version de mars 2018)

Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT)

Le PAFIT contient les possibilités forestières assignées à l'unité, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs ainsi que les endroits où se situent les infrastructures principales et les aires d'intensification de la production ligneuse. Il est réalisé pour une période de cinq (5) ans. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. Ce plan est produit par le MRNF, en collaboration avec la TGIRT. (Tiré de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*)

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Le PAFIO contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au PAFI tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt. Ce plan est produit par le MRNF en collaboration avec la TGIRT. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. (Tiré de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*)

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Programme mis en place par le MRNF afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des PAFI et afin de permettre la réalisation d'interventions ciblées à l'échelle de chaque région administrative.

Représentant

Personne identifiée, par son organisme, pour le représenter au sein du groupe d'intérêt pour recevoir l'information sur les travaux de la TGIRT et pour participer à la nomination du délégué devant siéger à la TGIRT.

7. Références utiles

- ***Pour consulter les Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches, la liste des membres de la TGIRT et les comptes rendus approuvés des rencontres de la TGIRT***

https://www.montmagny.com/fonds-et-programmes/programme-damenagement-durable-des-forets-padf/

- ***Liste des rapports disponibles auprès de la coordonnatrice et des mandataires ayant réalisé les PAC***

Projet d'acquisition de connaissances sur les milieux humides et riverains dans la Seigneurie Joly et en Chaudière-Appalaches (2017-2018), en plusieurs rapports :

- ☐ Cartographie et analyse des milieux riverains d'intérêt dans les unités d'aménagement forestier de Chaudière-Appalaches (Volet 1). Un rapport technique et un rapport méthodologique. Par la MRC de Lotbinière et l'OBV du Chêne.
- ☐ Recherche d'étangs vernaux et d'étangs permanents isolés dans la Seigneurie Joly, à l'aide d'un modèle numérique de terrain à haute résolution, et validation de la méthode par inventaire terrain (Volet 2). Par la MRC de Lotbinière et l'OBV du Chêne.
- ☐ Vérification des types écologiques de certains marécages arborés et milieux riverains dans la Seigneurie Joly de Lotbinière (Volet 3). Par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).
- ☐ Inventaire des éléments rares, menacés et exceptionnels dans la réserve forestière de la rivière du Chêne (Volet 4) : Identification des espèces floristiques menacées, vulnérables ou peu courantes (Volet 4a). Par le Bureau d'écologie appliquée (BEA).
- ☐ Inventaire des éléments rares, menacés et exceptionnels dans la réserve forestière de la rivière du Chêne (Volet 4) : Inventaire de peuplements peu communs dans la Seigneurie Joly de Lotbinière (Volet 4b). Par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).
- ☐ Production de données complémentaires comme apport aux différents volets du projet. Par la MRC de Lotbinière.

Projet de validation de l'hydrographie produite à partir du LiDAR pour la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (2018-2019). Par la MRC de Lotbinière, avec la collaboration de l'OBV du Chêne et du Bureau d'écologie appliqué (BEA)

Projet sur les attributs et la structure complexe des vieilles forêts en Chaudière-Appalaches (projet 2018-2019). Par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).

Projet de caractérisation multiressources et de propositions de modalités d'aménagement de la forêt publique du corridor de la rivière du Portage (projet 2019-2020). Par la Société Beauceronne de Gestion Faunique inc. (Zec Jaro).

Projet d'acquisition de connaissances sur l'état des traverses de cours d'eau en forêt publique, sur le territoire de l'OBV de la Côte-du-Sud, de l'OBV du fleuve St-Jean et du Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est (projet 2019-2020). Par l'OBV de la Côte-du-Sud, l'OBV du fleuve St-Jean et le Conseil de bassin de la rivière Etchemin Lévis-Est.